**LICENCE 3**

**Semestre 1**

**Droit international public – Div A et B**

Le cours de Droit international public de 3ème année de licence présente la matière comme une discipline technique exigeante. Au cours du premier semestre, sont étudiés les différents modes de formation du droit international. Lors du second semestre, le cours envisage les sujets principaux sujets de droit (à savoir l'Etat et l'organisation internationale mais aussi la condition internationale des particuliers) ; ainsi que les mécanismes de la responsabilité internationale et les modes de règlement pacifique des différends. Première partie : Les modes de formation du droit international - Titre 1 ­ Les traités et les instruments concertés non conventionnels - Titre 2 ­ La coutume - Titre 3 ­ Les principes généraux de droit - Titre 4 ­ Les actes unilatéraux - Titre 5 ­ Les moyens auxiliaires de détermination des règles de droit

**Pensées des grands auteurs – Div A et B**

C'est un tableau de plusieurs auteurs majeurs à la croisée de la théorie du droit, de la science politique et des sciences humaines.  Partagé entre plusieurs enseignants, le choix des auteurs est susceptible de varier quant au champ disciplinaire qu'ils ont couvert.

Mme Chilini-Pont abordera ces grands auteurs : Hanna Arendt, Claude Levi-Strauss, John Rawls, Michel Foucault, Jürgen Habermas, Edgar Morin

**Histoire des Relations internationales – Div A et B**

C'est un cours qui retrace l'histoire des relations entre Etats par le prisme de l'activité des Nations-Unies, Conseil de sécurité/Assemblée,) les grandes conférences d'après guerre, traités de paix, accords de décolonisation, alliances militaires, conflits périphériques, de 1945 à 1989: une insistance particulière sera portée à l'histoire des RI au Proche et Moyen Orient et à celle de la République populaire de Chine

**Semestre 2**

**Droit international public – Div A et B**

Le cours de droit international public général vise à permettre aux étudiants de prolonger leur compréhension du système juridique international en complimentant les thèmes envisagés au premier semestre. L'enseignement porte sur deux thèmes successifs. Le premier concerne les sujets du droit international ; le second les règles relatives à la mise en œuvre du droit international. En ce qui concerne les sujets du droit international, il s’agit d’envisager la question des personnes dont le comportement est régi par le droit international et ses évolutions contemporaines. De façon classique, le cours commence par un important développement sur l’État, envisageant successivement ses conditions d’existence et ses compétences. Le cours se poursuit par une étude des règles concernant le fonctionnement des organisations internationales de leur composition et de leurs pouvoirs. Cette première partie se termine par la question du statut des personnes privées dans l’ordre international, à la lumière des évolutions récentes qui ont marqué différentes branches du droit. La seconde partie du cours s’attache quant à elle à présenter les règles générales relatives au droit de la responsabilité internationale et les principaux modes de règlement pacifique des différends internationaux.

**Anglais juridique – Div A**

Le cours magistral « anglais juridique», dispensé intégralement en anglais au second semestre de licence 3 (L3S5), a été élaboré par l’équipe du Département des langues de la Faculté de Droit et de Science Politique autour de trois objectifs:

Le premier objectif –méthodologique–est d’entraîner les étudiant(e)s à la prise de notes en langue anglaise. Le second–linguistique–est de faire acquérir aux étudiant(e)s, y compris

celles et ceux ayant choisi une autre langue que l’anglais, un lexique juridique de base. Le troisième –civilisationnel et culturel–

consiste à développer les connaissances des étudiant(e)s sur les pays anglo-saxons et à les familiariser à des notions juridiques pertinentes et d’actualité du monde anglo-saxon et international.

Les sujets traités permettront ainsi d’aborder le “Common Law” mais aussi plusieurs questions de droit international et de droit européen. Deux thèmes toujours en évolution et très présents dans l’actualité juridique internationale –Affirmativeaction et Religious

freedom–seront examinés à travers plusieurs cas d’études (

case studies) récents. Les étudiant(e)s seront également initié(e)s au droit international et européen des migrations sur la base des récentes initiatives prises en Australie, aux Etats-Unis et au sein de l’Union européenne. Le Brexit et ses conséquences sera analysé à la lumière des tout derniers soubresauts politiques, et de la crise constitutionnelle qu’il entraîne au Royaume Uni. Enfin, les questions de droit territorial et maritime s’articuleront autour des récents développements géopolitiques en mer de Chine.

**Anglais juridique – Div B**

Le cours magistral «anglais juridique», dispensé intégralement en anglais au second semestre de licence 3 (L3S5), a été élaboré par l’équipe du Département des langues de la Faculté de Droit et de Science Politique autour de trois objectifs:Le premier objectif –méthodologique–est d’entraîner les étudiant(e)s à la prise de notes en langue anglaise. Le second –linguistique–est de faire acquérir aux étudiant(e)s, y compris celles et ceux ayant choisi une autre langue que l’anglais, un lexique juridique de base. Le troisième –civilisationnel et culturel–consiste à développer les connaissances des étudiant(e)s sur les pays anglo-saxons et à les familiariser à des notions juridiques pertinentes et d’actualité du monde anglo-saxon et international.Les sujets traités permettront ainsi d’aborder le “Common Law” mais aussi plusieurs questions de droit international et de droit européen. Deux thèmes toujours en évolution et très présents dans l’actualité juridique internationale –AffirmativeactionetReligious freedom–seront examinésà travers plusieurs cas d’études (case studies) récents.Les étudiant(e)s seront également initié(e)s au droit international et européen des migrations sur la base des récentes initiatives prises en Australie, aux Etats-Unis et au sein de l’Union européenne. Le Brexit et ses conséquences sera analysé à la lumière des tout derniers soubresauts politiques, et de la crise constitutionnelle qu’il entraîne au Royaume Uni. Enfin, les questions de droit territorial et maritime s’articuleront autour des récents développements géopolitiques en mer de Chine.